

## ATTESTATION DE PARUTION

Cette annonce est commandée pour paraître, sous réserve de conformité à son usage, dans :

<b>Référence annonce :</b>	<b>CF96148, N°175599</b>
<b>Nom du support :</b>	<b>* L'Echo Républicain 28 (Groupe Centre France)</b>
<b>Département :</b>	<b>28</b>
<b>Date de parution :</b>	<b>04/03/2022</b>
Parution :	174,95 € HT
Frais de justificatifs :	3,90 € HT
Insertion web :	12,00 € HT
Montant TVA :	38,17 €
Total TTC :	229,02 €

Cette attestation est produite, sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure.

Fait le 1 Mars 2022

La Directrice Générale de Centre France Publicité



Marylène GUERARD

---

**COMMUNE D'HERMERAY (78125)**

### AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté n° 008-2022 du 28 février 2022, le maire de la commune d'Hermeray a ordonné l'ouverture de l'enquête publique portant sur le projet de première modification de droit commun du plan local d'urbanisme.

M. Jean-Luc BIENVAULT a été désigné par la présidente du tribunal administratif comme commissaire enquêteur. L'enquête se déroulera à la mairie du 23 mars au 27 avril 2022 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le commissaire enquêteur recevra en mairie les :

- samedi 2 avril de 09h30 à 12h30 ;
- samedi 9 avril de 09h30 à 12h30 ;
- mercredi 27 avril de 16h00 à 19h00.

Pendant la durée de l'enquête, les observations pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie. Elles peuvent également être adressées par écrit au commissaire-enquêteur à l'adresse de la mairie au 4, rue de la Mairie, 78125 Hermeray ou par courriel à l'adresse modification-plu2022@hermeray.fr

---

La mise en page de l'annonce, située sur la partie droite de la présente attestation est donnée à titre indicatif. Elle ne saurait présager de la mise en page effective dans les colonnes des supports concernés.

Centre France Pub. est habilité à attester des parutions prévues dans le support précité. Centre France Pub. s'autorise à ne pas publier toute annonce ne respectant pas l'organisation éditoriale du support et ne respectant pas les conditions générales de vente. Conformément au décret n° 2012-1547 du 28 décembre 2012, les annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce concernées et publiées dans les supports d'annonces légales, sont obligatoirement mises en ligne dans une base de données numérique centrale : [www.actulegales.fr](http://www.actulegales.fr).